

Analyses & Résultats

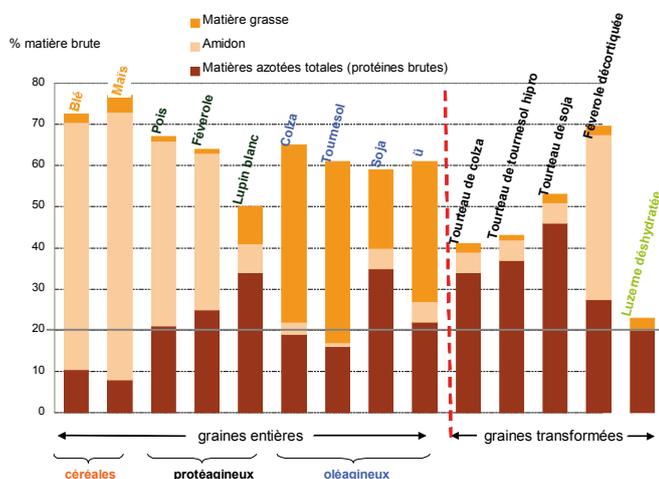
Mai 2019 - numéro 67

L'évolution des surfaces en protéagineux en lien avec celle de leurs aides couplées

En 2017, la région se positionne au second rang derrière l'Occitanie pour sa surface globale en protéagineux et soja. En recul jusqu'en 2008, cette surface n'a pas cessé de progresser en Nouvelle-Aquitaine ces dernières années. Les aides couplées expliquent en partie ce regain d'intérêt.

Des plantes riches en protéines

Les plantes cultivées pour leur richesse en protéines, plus de 20 % de leur composition moyenne, et classées en tant que telles dans les protéagineux sont le **pois protéagineux**, les **fèves et féveroles** et le **lupin**. Le **soja**, classé parmi les oléagineux car utilisé pour la production d'huile, est également une graine très riche en protéines végétales, et sera intégré à l'étude. Ses surfaces sont en nette progression ces dernières années en Nouvelle-Aquitaine.



Source : Terres Univia - Chiffres clés oléagineux et plantes riches en protéines 2017

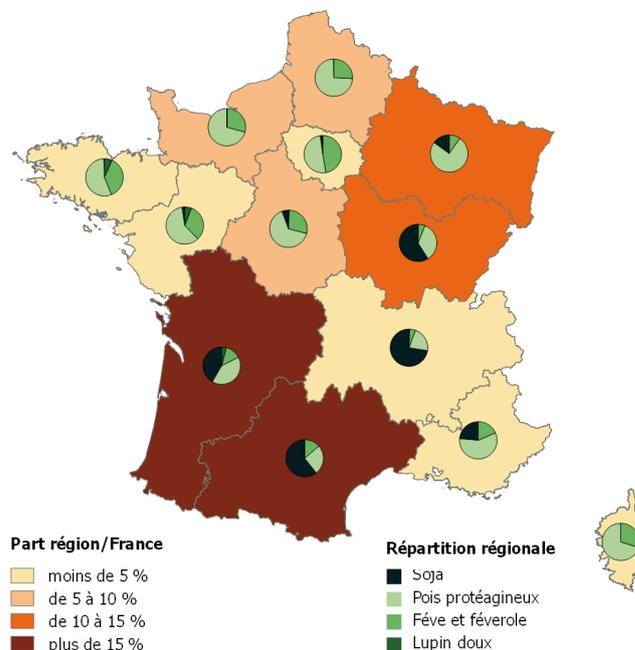
Leurs principaux débouchés restent l'alimentation animale et l'exportation mais leur utilisation en alimentation humaine se développe. La consommation de matières riches en protéines en alimentation animale ne cesse de croître depuis les années 1970.

Le bilan entre production et consommation des matières riches en protéines est largement déficitaire, ce qui impose le recours massif aux importations, de tourteaux de soja notamment.

Nouvelle-Aquitaine : une des premières régions productrices de France

En 2017, avec 71 900 ha de protéagineux et soja, la Nouvelle-Aquitaine se positionne au second rang des régions françaises productrices derrière l'Occitanie. Elle pèse ainsi pour 16 % de la sole française, et même 21 % pour le soja et 51 % pour le lupin doux.

La Nouvelle-Aquitaine au second rang des régions françaises pour ses surfaces en protéagineux et en soja



Source : Agreste – statistique agricole annuelle (SAA) 2017

En 2017, le quart des surfaces régionales emblavées en protéagineux et soja sont localisées en Lot-et-Garonne. Cumulées avec les surfaces des quatre anciens départements de Poitou-Charentes, les surfaces atteignent les trois quarts du total régional. Entre 1989 et 2013, le poids de ces cinq départements dans la surface régionale était même supérieur, oscillant entre 81 % et 89 % de la sole régionale. Depuis 2013, de nouveaux départements, notamment les départements de l'ex-région Aquitaine ont vu leurs surfaces progresser rapidement.

La Nouvelle-Aquitaine renforce sa position au niveau national

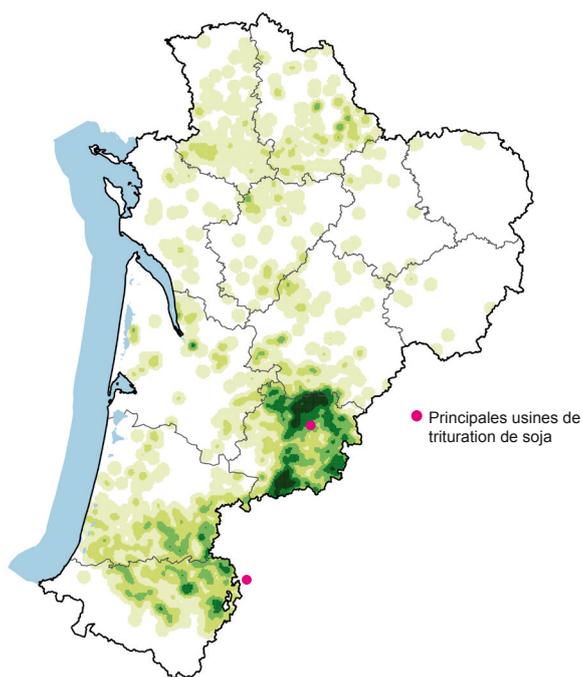
Nouvelle-Aquitaine	2000			2008			2017		
	Surface (en ha)	Poids dans la surface nationale	Rang de la région	Surface (en ha)	Poids dans la surface nationale	Rang de la région	Surface (en ha)	Poids dans la surface nationale	Rang de la région
Pois protéagineux	19 286	4 %	7	7 810	8 %	6	29 366	14 %	2
Féverole	2 503	9 %	5	1 849	3 %	8	9 782	13 %	3
Lupin doux	2 693	24 %	2	730	27 %	1	2 766	51 %	1
Ensemble protéagineux*	24 482	5 %	7	10 389	6 %	6	41 914	14 %	2
Soja	14 763	19 %	2	4 528	21 %	2	29 974	21 %	3
Ensemble protéagineux et soja	39 245	7 %	7	14 917	8 %	6	71 888	16 %	2

* hors mélanges et protéagineux fourragers

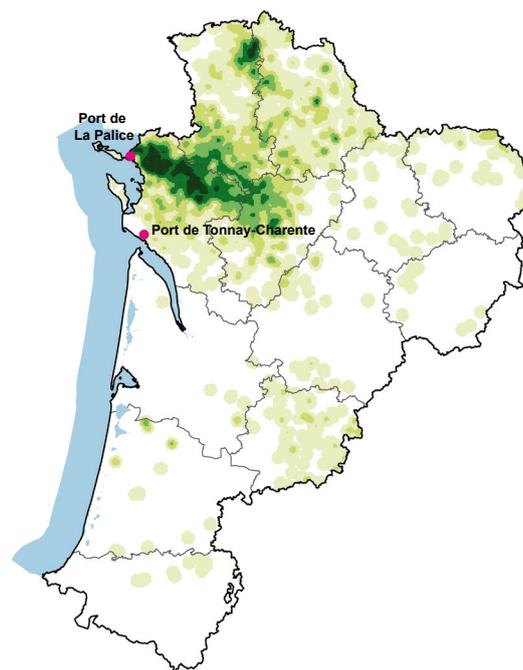
Source : Agreste - SAA 2000, 2008 et 2017

Des productions localisées

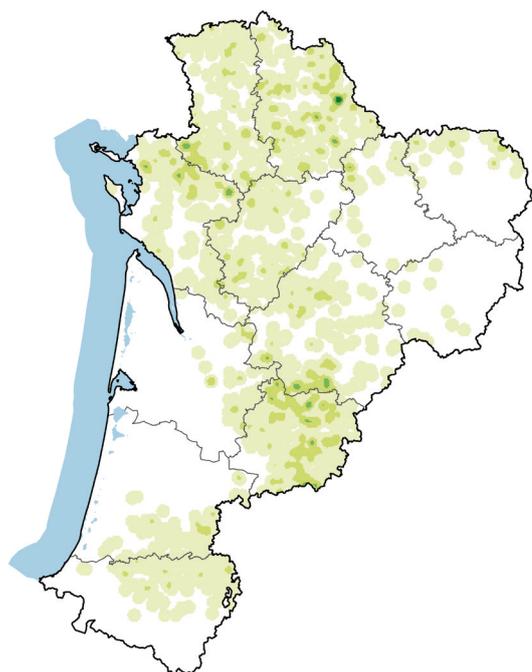
Des surfaces en soja au plus proche de la transformation



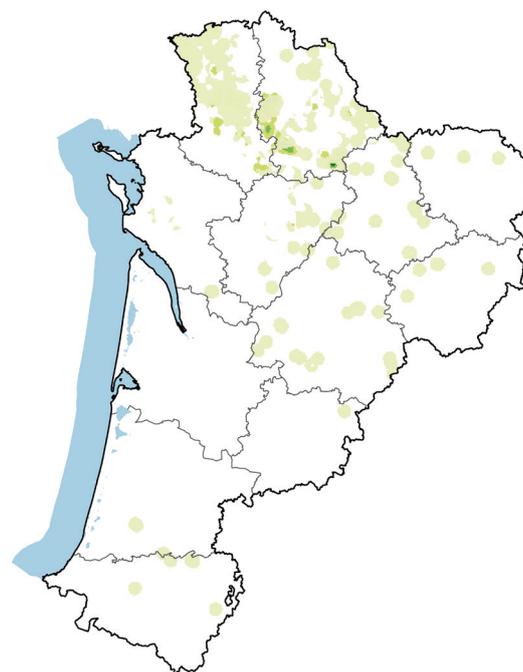
Les pois protéagineux à proximité des ports de La Palice et Tonnay-Charente



Féveroles : une répartition plus diffuse



Des lupins essentiellement dans le nord ouest de la région



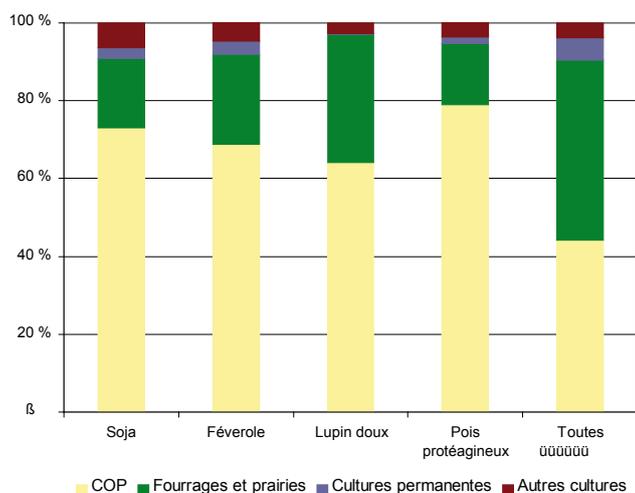
Surface de culture par km² de territoire

- Plus de 6,5 ha
- De 3,6 à moins de 6,5 ha
- De 1,8 à moins de 3,6 ha
- De 0,5 à moins de 1,8 ha
- Moins de 0,5 ha

La culture du soja est localisée avant tout dans le sud de la région, dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées Atlantiques. En 2017, ces trois départements représentent 81 % des surfaces régionales de soja. Le Lot-et-Garonne, à lui seul, pèse pour la moitié des surfaces.

La production des protéagineux, lupin doux, fève et féverole et pois protéagineux est quant à elle majoritairement située dans l'ex-région Poitou-Charentes. Les quatre départements représentent, en 2017, 84 % des surfaces dont 33 % pour la Charente-Maritime. Au sein même des protéagineux, il existe des spécificités fortes. Les pois protéagineux sont cultivés dans leur quasi-totalité (95 %) dans le nord de la région. Les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime concentrent 73 % de la sole régionale 2017. Le lupin doux est, quant à lui, cultivé en Deux-Sèvres et dans la Vienne (88 % des surfaces régionales). Enfin, la production de fève et féverole est plus diffuse. Le Lot-et-Garonne pèse pour 23 % des surfaces régionales.

Les exploitations produisant des protéagineux et/ou du soja : une SAU dédiée avant tout aux COP



Note de lecture : la SAU des exploitations produisant du soja est constituée, en moyenne, de 73 % de COP, 18 % de fourrages et prairies, 3 % de cultures permanentes et 6 % d'autres cultures

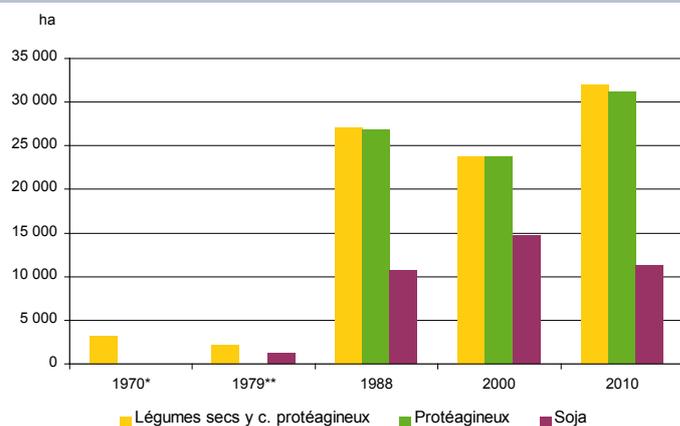
Source : Agreste - ASP, déclarations PAC 2017

Les protéagineux et le soja, dédiés avant tout à l'alimentation du bétail, sont pourtant en grande majorité produits dans les zones de grandes cultures. Les exploitations concernées sont le plus souvent spécialisées en production de COP (céréales-oléagineux-protéagineux). En 2010, dans dix départements sur douze de la région, l'orientation technico-économique majoritaire des exploitations cultivant des protéagineux et/ou du soja est la production de céréales et d'oléo-protéagineux. En 2010, 62 % des surfaces en protéagineux et soja étaient cultivées par des exploitations céréalières, 19 % par des exploitations de polyculture et polyélevage.

Progression des surfaces en protéagineux et soja dans les années 80

Classés parmi les légumes secs aux recensements de 1970, 1979, 1988 puis 2000, les protéagineux (pois protéagineux, fèves et féveroles ainsi que le lupin) n'ont été identifiés en tant que tels qu'au recensement de 1988. Les légumes secs, dont les protéagineux représentent la très large majorité des surfaces, ainsi que le soja se sont réellement développés en Nouvelle-Aquitaine au cours des années 80. Les surfaces en protéagineux ont alors progressé jusque dans les années 90 puis ont eu tendance à reculer jusqu'en 2008. Entre 1988 et 2008, les surfaces régionales en protéagineux ont chuté de 61 %.

Émergence des surfaces dans les années 80 en Nouvelle-Aquitaine



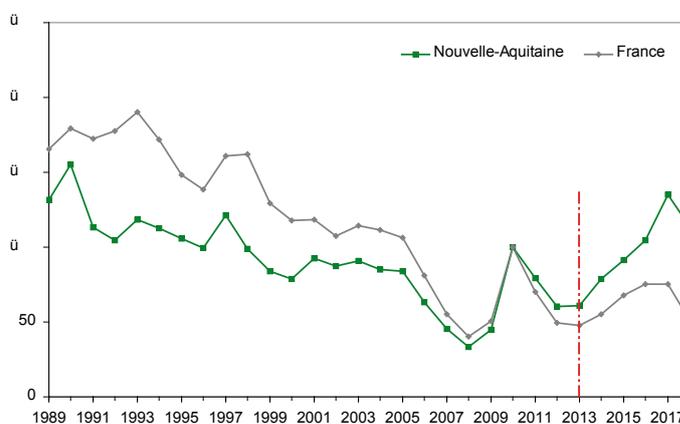
* au recensement de 1970, les surfaces en protéagineux et en soja ne sont pas collectées en tant que telles

** au recensement de 1979, les surfaces en protéagineux ne sont pas collectées en tant que telles

Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

Depuis 2013, relance de la production régionale de protéagineux ...

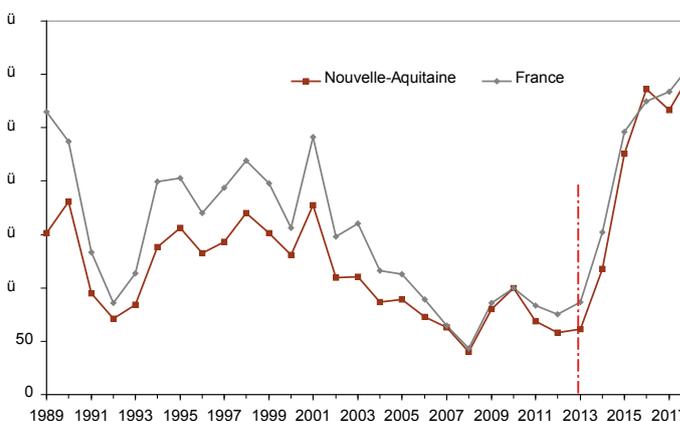
Évolution des surfaces en protéagineux
Indice (base 100 en 2010)



Source : Agreste - SAA ; ASP, déclarations PAC provisoire 2018

... et de soja

Évolution des surfaces en soja
Indice (base 100 en 2010)



Source : Agreste - SAA ; ASP, déclarations PAC provisoire 2018

Égaleme nt des surfaces de protéagineux en mélanges ou fourragers

Depuis 2015, les surfaces en mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) ainsi que les mélanges de protéagineux-céréales avec prédominance des premiers sont éligibles aux aides spécifiques protéagineux de la PAC. De même, les surfaces en protéagineux cultivés comme fourrage sont, sous certaines conditions, éligibles aux aides directes destinées aux légumineuses fourragères. Ces cultures ne sont pas

identifiées en tant que telles dans les enquêtes du SSP, ni dans la nomenclature des déclarations PAC avant 2015. Il n'est donc pas possible d'établir un historique de ces surfaces. Toutefois, depuis 2015, entre 4 400 ha et 8 200 ha de mélanges ont été déclarés, soit entre 15 et 21 % des surfaces en protéagineux seuls. Sur cette même période, entre 1 700 et 2 600 ha de protéagineux fourragers ont également été déclarés.

20 % de la sole régionale en protéagineux cultivée en mélange ou à une fin fourragère (récoltée en vert)			
2017	Surface totale en protéagineux ⁽¹⁾ en ha	Surface de protéagineux en mélanges ou fourragers en ha	Part des protéagineux en mélanges ou fourragers dans la surface totale
Charente	6 816	1 372	20 %
Charente-Maritime	14 489	629	4 %
Corrèze	237	172	73 %
Creuse	995	510	51 %
Dordogne	2 484	1 010	41 %
Gironde	477	162	34 %
Landes	747	197	26 %
Lot-et-Garonne	3 881	1 038	27 %
Pyrénées-Atlantiques	1 000	428	43 %
Deux-Sèvres	11 541	2 076	18 %
Vienne	9 270	2 795	30 %
Haute-Vienne	774	410	53 %
Nouvelle-Aquitaine	52 711	10 797	20 %

⁽¹⁾ y.c protéagineux en mélanges ou protéagineux fourragers

Source : Agreste - SAA 2017 ; ASP, déclarations PAC 2017

Engouement récent pour d'autres cultures riches en protéines

Les pois chiches, les lentilles et le lin oléagineux sont également des graines riches en protéines, mais elles ne sont pas éligibles aux aides couplées.

Le lin oléagineux est classé, comme le soja, parmi les oléagineux. La lentille et le pois chiche font, quant à eux, partie des légumes secs. Ces cultures ont connu un net gain d'intérêt au cours de dernières années.

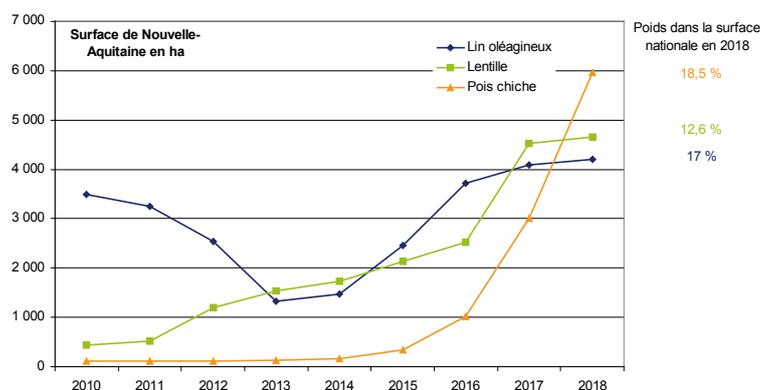
En 2018, 69 % des surfaces de pois chiche sont localisées en Charente et Charente-Maritime. Près d'un hectare sur deux est cultivé en Charente.

Les deux départements charentais sont également, avec les Deux-Sèvres, les principaux producteurs de lentilles. Ils représentent 74 % des surfaces régionales.

Le lin oléagineux est majoritairement localisé en Vienne et Deux-Sèvres (60 % des surfaces régionales) et en Charente-Maritime (20 %).

Les graines de lin sont principalement destinées à l'alimentation animale après extrusion. Les lentilles et les pois chiche sont, eux, majoritairement orientés vers l'alimentation humaine.

Le pois chiche présente la plus forte progression



Sources : Agreste - SAA (lin) ; ASP - déclarations PAC (lentille et pois chiche)

Les aides couplées aux protéagineux et soja

Aide couplée : les aides couplées aux productions végétales (dont protéagineux et soja) sont calculées en multipliant les surfaces en cultures déclarées dans le dossier de déclaration de surfaces par un montant d'aide par ha.

Soutiens européens et nationaux aux productions de protéagineux et soja grâce aux aides couplées				
Période	Politique agricole commune (PAC) mise en oeuvre	Principe du soutien aux productions	Aide couplée	Méthode de calcul de l'aide
Avant 1993	Soutien aux producteurs ou aux utilisateurs (triturateurs) par mécanisme des prix garantis	Une aide compense la différence entre prix garanti et prix du marché mondial	non	Différence entre prix garanti et prix mondial
De 1993 à 2000	1 ^{re} réforme de la PAC : Mac Sharry	Baisse des prix garantis compensée par la création d'aides compensatoires (ou couplées)	oui	Aide par ha de culture = Montant de référence (MF) ⁽¹⁾ * rendement de référence (RF) ⁽²⁾ - MF soja : 94,3 €/t - MF protéagineux : 78,49 €/t
De 2000 à 2003	2 ^e réforme de la PAC : Agenda 2000	Nouvelle baisse des prix garantis Alignement progressif du montant des aides oléagineux sur celui des céréales Baisse du montant des aides aux protéagineux	oui	Aide par ha = MF * RF - MF soja : passe de 94,3 €/t à 63 €/t - MF protéagineux : passe de 78,49 €/t à 72,5 €/t
De 2003 à 2006	3 ^e réforme de la PAC : Accord de Luxembourg	Instauration d'un "paiement unique" à l'exploitation, découplé de la production. Alignement du montant de l'aide protéagineux sur celui des céréales Création d'une aide européenne spécifique aux protéagineux de 55,57 €/ha	oui	Aide soja par ha = MF * RF - MF soja : 63 €/t Aide protéagineux par ha = (MF * RF) + 55,57 €/ha - MF protéagineux : 63 €/t
De 2006 à 2010		Mise en place du découplage en France. Les aides aux oléagineux et protéagineux restent couplées à hauteur de 25 %	oui	Aide soja par ha = (MF * RF)*0,25 - MF soja : 63 €/t Aide protéagineux par ha = (MF * RF)*0,25 + 55,57 €/ha - MF protéagineux : 63 €/t
De 2010 à 2012	2010 "bilan de santé de la PAC"	Découplage totale des aides Mise en place d'une enveloppe nationale spécifique pour favoriser les protéagineux et les légumineuses fourragères	oui	Aide soja par ha = 0 € Aide protéagineux par ha = 55,57 €/ha + Aide nationale ⁽³⁾
De 2012 à 2015	Nouvelle PAC	Découplage de l'aide européenne spécifique aux protéagineux	oui	Aide soja par ha = 0 € Aide protéagineux par ha = Aide nationale
Depuis 2015		Mise en place d'une aide nationale pour le soja	oui	Aide soja par ha = Aide nationale ⁽⁴⁾ Aide protéagineux par ha = Aide nationale

(1) Montant de référence : il est communautaire.

(2) Le rendement de référence est, jusqu'en 2000, régional pour les oléagineux puis départemental comme pour les protéagineux.

(3) La valeur de l'aide nationale à l'ha est déterminée par le rapport entre le montant total de l'enveloppe nationale (39 millions d'€) et les surfaces déclarées (aide nationale protéagineux entre 112 et 205 € par ha).

(4) Aide nationale soja entre 36 et 100 € par ha.

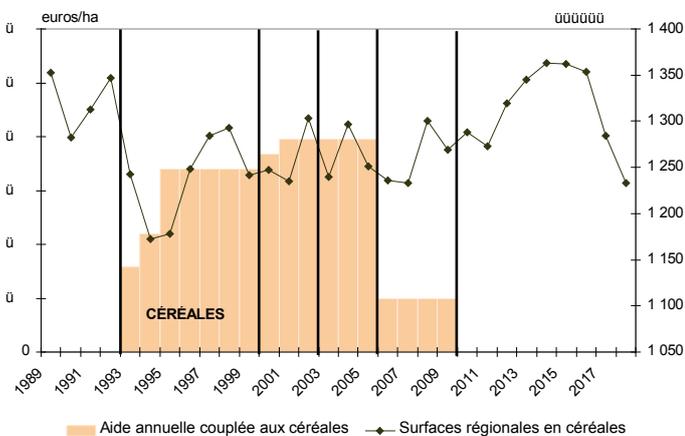
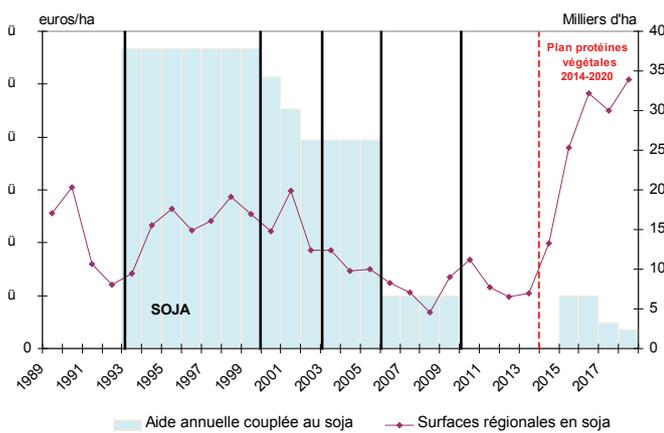
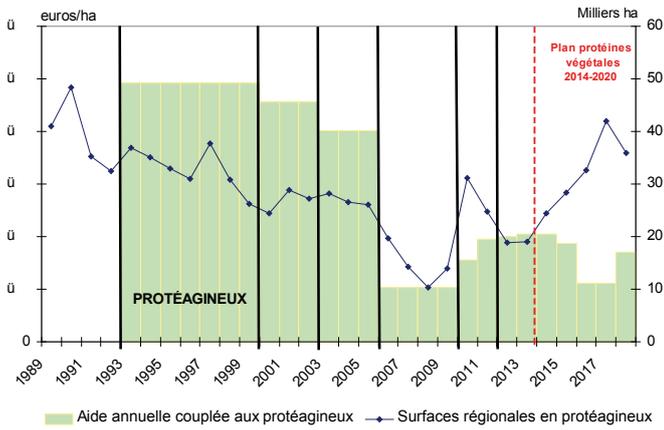
Incidence des aides couplées sur l'évolution des surfaces

Jusqu'en 2008, les surfaces régressent concomitamment aux aides directes

Suite à l'embargo américain sur les livraisons de tourteaux de soja de 1973 et la hausse considérable des prix qui s'en suivit, l'Europe et la France ont souhaité réduire leur dépendance aux importations pour couvrir leurs besoins en protéines végétales. Dès la fin des années 70 et au début des années 80, un soutien communautaire à l'utilisation des protéagineux dans l'alimentation humaine et animale a été mis en place. Cette aide, très incitative a

permis une relance rapide de ces cultures sur le territoire français. Mais, la mise en place en 1988 de stabilisateurs budgétaires et d'une quantité maximale garantie pour les protéagineux bien inférieure à celle des céréales, a bloqué cette évolution. À partir de 1992, la première réforme de la PAC remet en cause le soutien des prix et instaure des aides compensatrices (aide couplée) par hectare de production. Cette aide, calculée à partir de rendements de référence était constante quel que soit le prix de marché observé.

L'évolution des aides couplées n'explique pas à elle seule celle des surfaces



Sources : Agreste - SAA, conjoncture grandes cultures 2018, données provisoires

Entre 1993 et 2000, les aides couplées aux protéagineux et aux oléagineux étaient, en moyenne régionale, plus élevées que celles des céréales. À partir de cette date, elles vont petit à petit être alignées sur celles des céréales. Cet alignement sera effectif dès 2002 pour le soja, en 2003 pour les protéagineux. Engagé depuis quasiment le début des années 90 pour les protéagineux et depuis les années 2000 pour le soja, le recul des surfaces va s'accélérer jusqu'en 2008 avec le découplage partiel des aides aux surfaces à partir de 2006.

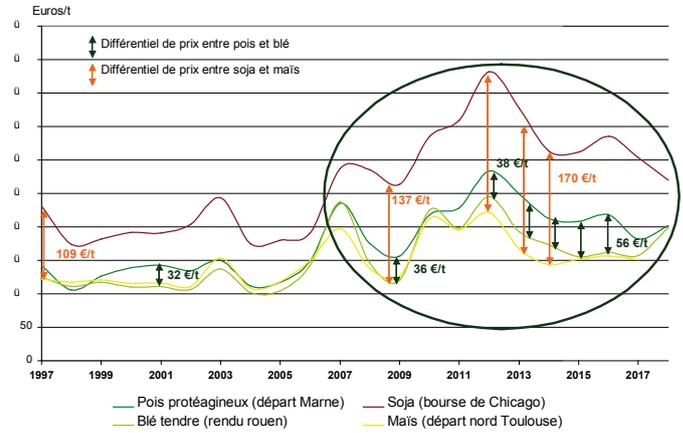
Reprise furtive en 2009 et 2010

En 2009, puis 2010 alors que les aides couplées sont au plus bas, les surfaces en protéagineux et soja repartent à la hausse. L'évolution des surfaces, constatée au cours de ces deux années, a été essentiellement conjoncturelle.

Les protéagineux ont profité des deux très bonnes années de rendement des pois protéagineux de 2008 et 2009, respectivement 42 puis 44 q/ha, en Nouvelle-Aquitaine. Le recul important des surfaces en colza ainsi que la baisse des prix des céréales vont également leur être bénéfique. Les différentiels de prix céréales/protéagineux et maïs/soja et le coût élevé des engrais azotés rendent ces derniers plus intéressants.

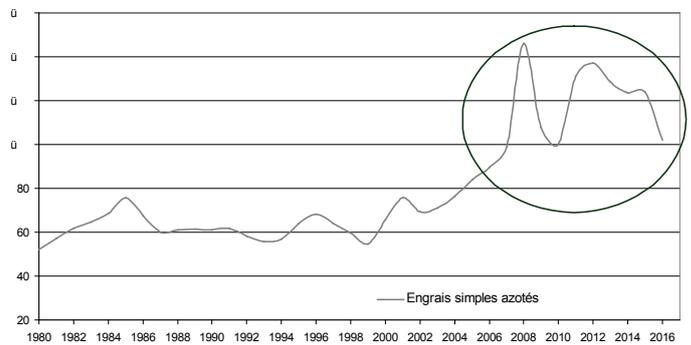
En 2010, une aide spécifique à la diversité des assolements versée dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC a pu contribuer, pour partie, à la hausse des surfaces en protéagineux et soja.

Des cours plus favorables aux protéagineux et soja entre 2008 et 2016



Source : Agreste - Bulletin mensuel : cotations mensuelles

Des indices des prix des engrais favorables aux protéagineux et soja, économes en azote



Source : Agreste, INSEE - Ipampa (indice de prix d'achat des moyens de production agricole, base 100 en 2010)

Une vraie volonté de relance de la production de matières protéiques végétales à partir de 2013 et 2014

Après deux années de baisse en 2011 et 2012, les surfaces en protéagineux et soja ont très fortement progressé à partir de 2013, malgré des aides couplées beaucoup plus faibles.

Outre des éléments de conjoncture (cours incitatifs, coûts des engrais toujours élevés), des décisions de politiques publiques, européennes et nationales, ont favorisé la relance de la production de matières protéiques végétales.

La nouvelle programmation de la PAC 2014-2020 a conditionné l'aide « paiement vert » au respect de deux obligations environnementales, le maintien ou la mise en place par les exploitants de surfaces d'intérêt écologiques (SIE) et la diversité des assolements.

Bien qu'il soit compliqué de chiffrer l'effet de la mise en place des SIE dans la hausse des surfaces en protéagineux et soja, leur incidence a été indéniable. L'impact de la mesure « diversité des assolements » a probablement été de moindre importance.

Un effet positif des SIE dans le développement des protéagineux et soja

Cette mesure, obligatoire, pour percevoir le « paiement vert » impose aux exploitants de mettre en place ou conserver un minimum de 5 % de leur surface en terres arables en surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Les SIE :

Terres en jachères (mellifères ou non), taillis à courte rotation, **plantes fixant l'azote (dont pois, féverole, lupin et soja)**, cultures dérobées ou à couverture végétale, miscanthus,

haies, arbres isolés ou alignés, bosquets, mares, fossés, murs traditionnels en pierre, bandes tampons et bordures de champ, agroforesterie.

Certaines exploitations ne sont pas soumises à cette mesure : les exploitations 100 % en agriculture biologique, celles qui ont peu de terres arables et celles dont les surfaces en herbe représentent plus des trois quarts des terres arables ou de la surface agricole utile.

Les protéagineux et le soja ont suscité un réel intérêt pour les exploitants ces dernières années, car ils leur permettaient, à un moment où les cours étaient plus intéressants, de répondre à la réglementation tout en ayant une production commercialisable ce que ne permettent pas, ou plus difficilement, les autres éléments admissibles aux SIE.

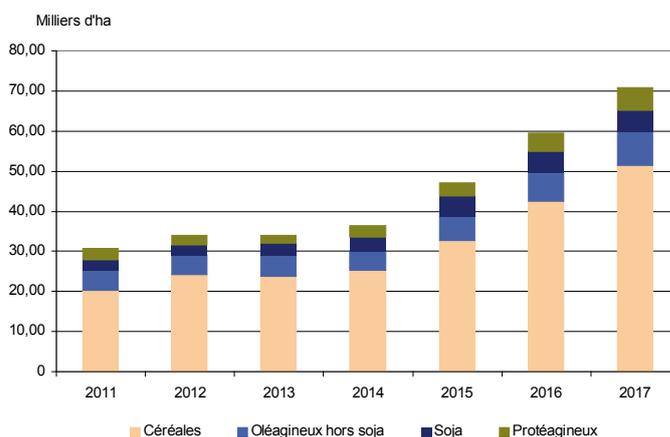
Depuis 2018, les cultures de plantes fixant l'azote ne peuvent pas faire l'objet d'interventions phytosanitaires. Il est probable que cela ait un impact sur la mise en place de ces cultures.

Les protéagineux et le soja plébiscités par les exploitations bio

Le **programme Ambition bio** lancé en fin d'année 2013 avec comme objectif de doubler la part des surfaces en bio d'ici fin 2017 a été favorable au développement des surfaces en protéagineux et soja en Nouvelle-Aquitaine.

En 2017, le bio représente 13,6 % des surfaces en protéagineux et 17,4 % de celles en soja, contre seulement 4,0 % des céréales et 2,6 % des oléagineux hors soja. Les surfaces en protéagineux bio ont quasiment été multipliées par trois entre 2013 et 2017. Le soja bio a à l'inverse moins progressé que celui produit en agriculture conventionnelle.

Surface engagées ou en conversion à l'AB



Sources : Agreste - SAA et Agence Bio

Le **plan protéines végétales pour la France 2014-2020** qui s'inscrit dans le projet agro-écologique lancé en 2012 doit permettre le développement de la production de protéines végétales et le renforcement de l'autonomie fourragère de l'élevage français.

Parmi les outils proposés par le plan, les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ont eu peu d'incidence sur la relance des protéagineux et du soja. Elles ont été très peu contractualisées. Le **programme Ambition Bio 2017** a été plus efficace.

Pour en savoir plus, en annexe :

- annexe 1 : grille AFOM protéagineux
- annexe 2 : grille AFOM soja

©AGRESTE
2019



Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Emmanuel MARTIN
Composition- Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

Les protéagineux : des atouts mais encore des défis à relever

ATOUTS

Nutritionnels

- Bonnes qualités nutritionnelles dans l'alimentation humaine et animale.
- Bons compléments aux céréales en alimentation animale.
- La loi « Egalim » prévoit l'augmentation des protéines végétales dans la restauration collective publique.

Agronomiques

- Aucun apport azoté. Les protéagineux comme toutes les légumineuses peuvent fixer l'azote de l'air grâce à leurs nodosités. Il faut toutefois que ces dernières puissent se développer dans de bonnes conditions.
- Des effets bénéfiques sur la structure des sols.

Environnementaux

- Permettent de limiter les interventions phytosanitaires dans une rotation en rompant les cycles de développement des maladies et ravageurs.
- Nécessite moins d'eau en culture que le maïs.

En production

- Les protéagineux sont cultivés, en Nouvelle-Aquitaine, essentiellement par des exploitations céréalières très réactives aux conditions de marché.

Économiques

- Aide nationale à la production de protéagineux.

FAIBLESSES

Nutritionnelles

- En dépit leur qualité nutritionnelle, leur utilisation dans les aliments pour animaux d'élevage reste actuellement limitée en raison de la présence de facteurs antinutritionnels, notamment pour le pois et la féverole.

Agronomiques

- Ces cultures ne sont pas adaptées à tous les types de sols. Selon les espèces, les excès d'eau ou à l'inverse la sécheresse à des moments clés du développement ont des conséquences sur les rendements.
- Très grande sensibilité du pois protéagineux, spécifiquement, à un champignon ravageur du sol, *Aphanomyces euteiches*. Ce champignon extrêmement pathogène, peut se conserver très longtemps dans le sol et ne permet pas un retour précoce de la culture sur une même parcelle. Ce ravageur est, en revanche, très rare dans les sols très calcaires.
- Afin de limiter la pression des maladies racinaires sur lupin ou féverole, il est conseillé d'attendre 5 à 6 ans avant de réintroduire la culture sur une même parcelle.
- Des rendements régionaux variables et qui ont plutôt tendance à reculer.

En Nouvelle-Aquitaine depuis 1989 les rendements des cultures protéagineuses baissent alors que ceux des blés, du maïs et du soja augmentent.

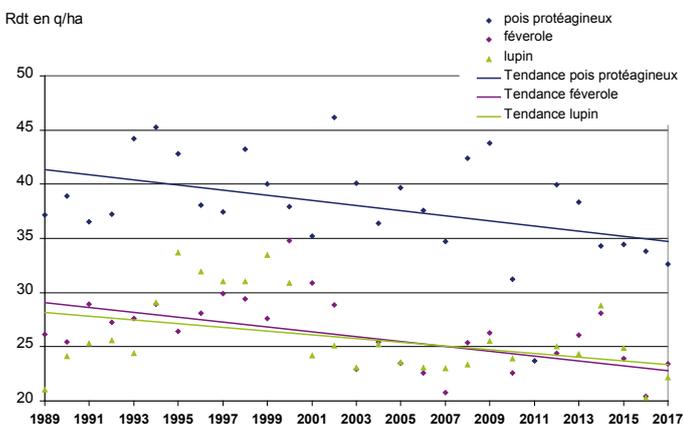
En production

- Les protéagineux, tout particulièrement le pois protéagineux, sont cultivés, en Nouvelle-Aquitaine, essentiellement par des exploitations céréalières très réactives aux conditions des marchés.

Economiques

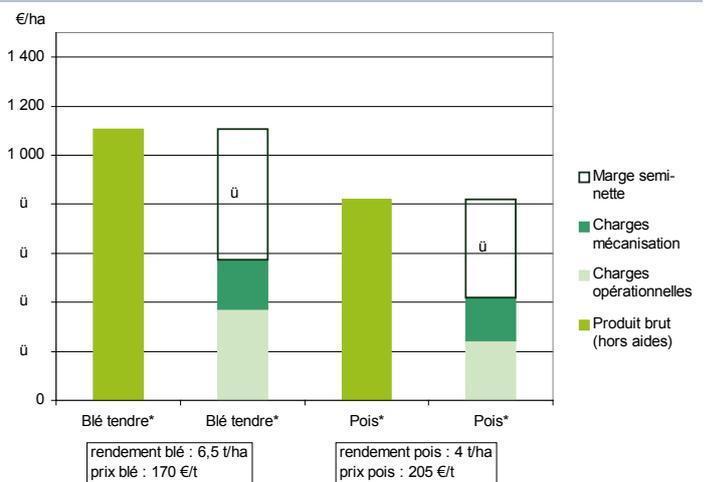
- Malgré la relative faiblesse des coûts d'intrants pour les cultures de protéagineux, leur rentabilité économique n'est pas toujours au rendez-vous. La rentabilité s'appuie sur l'ensemble de la rotation.

Rendement protéagineux en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - statistique agricole annuelle

Exemple de comparaison de la rentabilité des cultures sèches de blé tendre et de pois protéagineux sur groies moyennes



* cultures sèches sur groies moyennes en conduite conventionnelle (précédent blé : colza)

Charges opérationnelles : semences + phytosanitaires + fertilisation
Marge semi-nette : marge brute - charges de mécanisation

Source : Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine - Matrice technique territorialisée 2016

OPPORTUNITÉS

De marchés

- Des opportunités à l'export mais qu'il faut pérenniser.

A ce jour, si le débouché de l'alimentation animale reste globalement limité en France, entre 300 000 et 350 000 tonnes à l'année, depuis quelques années des opportunités sont apparues à l'exportation. La proximité des bassins de production, du pois protéagineux notamment, et des ports de La Pallice et de Tonnay Charente est un vrai atout.

Au cours de la campagne 2016/2017, 53 900 tonnes de pois protéagineux ont été exporté des deux ports néo-aquitains, en totalité à destination de l'Inde. Pour comparaison, la production 2016 de pois protéagineux en Nouvelle-Aquitaine a été de 74 600 t.

Débouchés 2017/2018 du pois protéagineux en France : 48 % vers l'export



2017/2018* : données provisoires

Source : Terres Univia – Chiffres clés : oléagineux et plantes riches en protéines 2017

De filière

- Développement de la filière lupin doux dans la Vienne avec, en février 2014, inauguration d'une nouvelle usine. La technique utilisée est la cuisson-extrusion. Après avoir été broyées, les graines oléo-protéagineuses (lin, lupin entre autres) sont cuites puis mélangées sous pression avec de l'eau à haute température. L'usine produit ainsi des aliments pour bétail plus digestes.

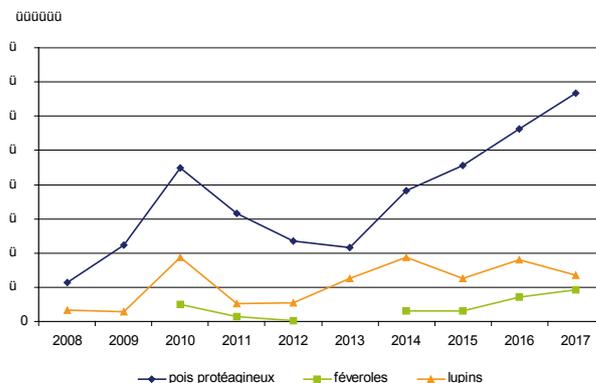
- Cultures plébiscitées par le marché de l'agriculture biologique, pour l'alimentation humaine et pour répondre à un des enjeux du plan Ambition Bio d'avoir des élevages avec une alimentation 100 % bio. Développement des surfaces de cultures en mélange de protéagineux et/ou de protéagineux et de céréales.

- Rédaction par l'interprofession nationale, dans le cadre des états généraux de l'agriculture, d'un plan de filière 2018-2022 pour les huiles et protéines végétales.

- Dynamique de l'ensemble de la filière des légumineuses avec les premières rencontres francophones légumineuses fin mai début juin 2016 puis un second colloque en octobre 2018. A ces occasions, un peu plus de 250 organismes, publics et privés, intervenant sur l'ensemble des maillons de la filière se sont rencontrés pour discuter de l'avenir de ces plantes et comment augmenter leurs surfaces et usages.

- Une filière semences dynamique en Nouvelle-Aquitaine. La région participe, pour une part non négligeable, à la production de semences de protéagineux. Si elle représente entre 0 et 3 % de la production nationale de féverole au cours des 10 dernières années, elle représente de 3 à 7 % des pois protéagineux et de 15 à 50 % des surfaces de semences de lupin sur la même période.

Surfaces régionales en semence de lupin : 39 % des surfaces nationales en 2017



Source : GNIS

MENACES

Sur les marchés

- Un marché et des cours mondialisés qui peuvent fluctuer fortement.

- Concurrence sur l'export notamment du Canada, premier producteur mondial qui exporte 85 % de sa production.

Sur les filières

- Manque de « stabilité » et parfois de qualité de la production nationale ce qui limite l'intérêt de ces cultures pour les industries de fabrication d'aliments pour bétail qui souhaitent pérenniser leurs approvisionnements en matières premières.

La France, 1^{er} producteur européen de pois protéagineux, 5^e mondial

Moyenne 2011-2014	Quantités produites (millions de tonnes)
Canada	3,3
Russie	1,9
Chine	1,2
Inde	0,6
France	0,6

Source : Terres Univia

Le soja : de vrais atouts et opportunités

ATOUPS

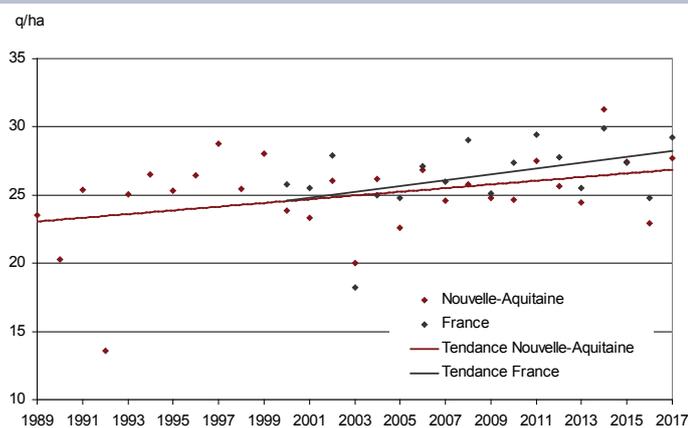
Nutritionnels

- Des valeurs nutritives reconnues, avec de fortes teneurs en acides gras essentiels et en protéines, intéressantes pour l'alimentation humaine et animale.

- La loi « Egalim » prévoit l'augmentation des protéines végétales dans la restauration collective publique.

Agronomiques

Rendement soja



Source : Agreste - statistique agricole annuelle

- Des rendements globalement en progression, qui permettent d'assurer une certaine stabilité de production

- Aucun apport azoté. Le soja comme toutes les légumineuses peut fixer l'azote de l'air grâce à ses nodosités. Il faut toutefois que ces dernières puissent se développer dans de bonnes conditions.

- Des effets bénéfiques sur la structure des sols.

- Culture bien adaptée au désherbage mécanique et donc à l'agriculture biologique en pleine essor en Nouvelle-Aquitaine

- Possibilité de conduite en dérobée derrière une orge récoltée précocement.

Environnementaux

- Un nombre limité de traitements contre les maladies et les ravageurs.

- Permet de limiter les interventions phytosanitaires dans une rotation en rompant les cycles de développement des maladies et ravageurs.

Indice de fréquence de traitement (IFT)	maïs*	soja*
Herbicide	3	1
Semence	1	1
Insecticide	1	0
Fongicide	0	0
IFT total	5,5	2

* cultures irriguées sur groies moyennes

Source : Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine - Matrice technique territorialisée 2016

- Nécessite moins d'eau en culture que le maïs
- L'absence d'apport azoté permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

En production

- Le soja est cultivé, en Nouvelle-Aquitaine, essentiellement par des exploitations céréalières très réactives aux conditions de marché.

Economiques

- Aide nationale à la production de soja.

FAIBLESSES

Nutritionnelles

- Le soja contient des composés limitant la digestion des protéines et la croissance des animaux.

- Les graines, avant consommation, nécessitent au minimum un traitement, thermique, trempage ou broyage.

Agronomiques

- Pour un bon rendement et une bonne qualité, le soja nécessite de l'eau de la floraison à la fin de maturation des grains. Il faut privilégier l'irrigation ou, en culture sèche, les sols à bonne ou très bonne réserve utile (RU)

- La culture est sensible aux sols trop calcaires ce qui peut limiter son implantation.

- Il faut éviter de cultiver le soja plus de 2 années de suite sur une même parcelle pour limiter les risques sanitaires.

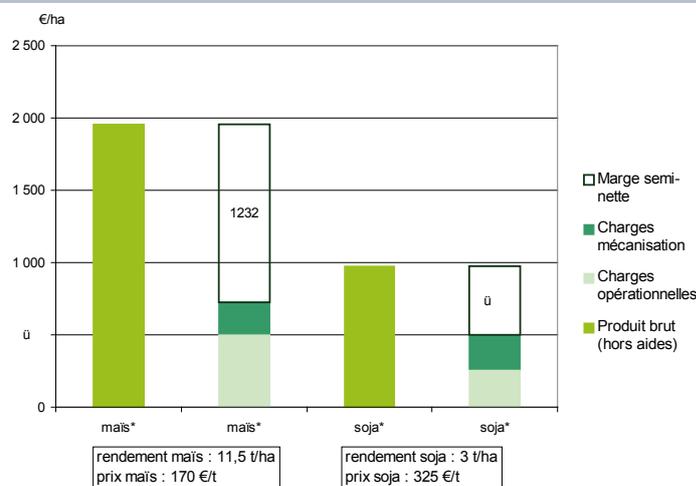
En production

- Le soja est cultivé, en Nouvelle-Aquitaine, essentiellement par des exploitations céréalières très réactives aux conditions de marché.

Economiques

- Malgré la relative faiblesse des coûts d'intrants pour la culture du soja, la rentabilité économique de la culture n'est pas toujours au rendez-vous. La rentabilité s'apprécie sur l'ensemble de la rotation.

Exemple de comparaison de la rentabilité des cultures de maïs et soja irriguées sur groies moyennes



* cultures irriguées sur groies moyennes

Marge semi-nette : marge brute - coûts mécanisation

Charges opérationnelles : semences + phyto + fertilisation

Source : Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine - Matrice technique territorialisée 2016

OPPORTUNITÉS

De marchés

- Un déficit chronique sur le marché français des matières riches en protéines (MRP).

Ce déficit est essentiellement le fait du soja dont le tourteau, très utilisé en alimentation animale, est pour la plus grande partie importé.

- Un déficit encore plus marqué pour le soja. En 2015, sur les 3,9 millions de tonnes de tourteaux de soja consommés en France, 89 % ont été importés (source : Terres Univia – Statistiques des oléagineux et plantes riches en protéines 2015-2016).

- Les aliments à base de soja, ou dérivés du soja (soyfoods), sont de plus en plus plébiscités dans l'alimentation humaine. Les entreprises françaises de soyfoods s'approvisionnent exclusivement en graines de soja français, tracé, garanti sans OGM.

- Plébiscité par le marché de l'agriculture biologique, pour l'alimentation humaine et pour répondre à un des enjeux du plan Ambition Bio d'avoir des élevages avec une alimentation 100 % bio.

- Développement de la demande de soja non OGM.

De filière

- Présence, en Nouvelle-Aquitaine et à proximité, au cœur du bassin de production, de deux usines de trituration de graines de soja et d'autres usines de transformation :

 Usine de trituration de sojalim à Vic-en-Bigorre à proximité de Pau inaugurée fin 2017. Capacité de 25 000 t au total (20 000 t conventionnel et 5 000 bio) (soit env 10 000 ha)

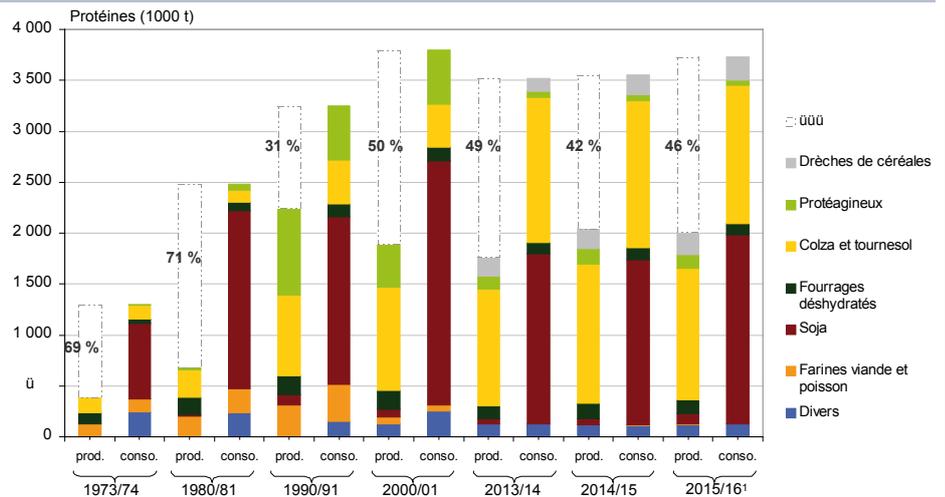
 Usine de trituration de soja Press à Sainte Livrade sur Lot, inaugurée fin 2012 avec un objectif de 14 000 tonnes de soja triturées (bio et non OGM) (soit environ 5 600 ha). Tourteau destiné à l'alimentation animale et huile vers industrie agroalimentaire et alimentation animale.

 Usine Sojami à Agen, production de produits bio à base de soja lactofermenté.

- Rédaction par l'interprofession nationale, dans le cadre des états généraux de l'agriculture, d'un plan de filière 2018-2022 pour les huiles et protéines végétales.

- Dynamique de l'interprofession nationale des oléo-protéagineux avec mise en place en 2017 d'une démarche certifiée « Filière soja de France ». Cette démarche se fixe comme objectif 250 000 ha à l'horizon 2025, avec plusieurs engagements : une production locale certifiée origine France, sans OGM, tracée de la production de la graine à sa transformation et durable.

Un déficit chronique dans le bilan français des matières riches en protéines de l'alimentation animale



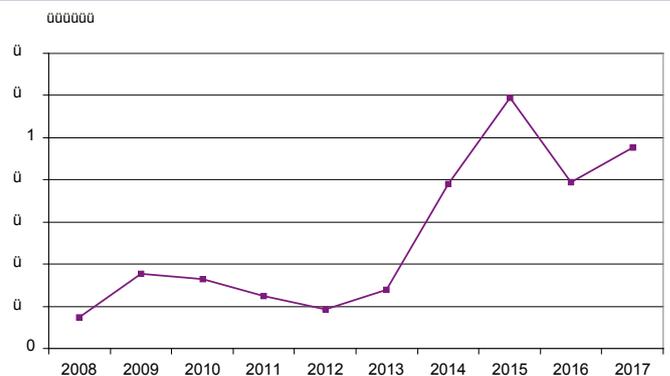
MRP : principales matières contenant plus de 15 % de protéines
Drèches de céréales : données non disponibles avant 2009/10
¹ estimation

Source : Terres Univia – Chiffres clés : oléagineux et plantes riches en protéines 2017

- Dynamique de l'ensemble de la filière des légumineuses avec les premières rencontres francophones légumineuses fin mai début juin 2016 puis un second colloque en octobre 2018. A ces occasions, un peu plus de 250 organismes, publics et privés, intervenant sur l'ensemble des maillons de la filière se sont rencontrés pour discuter de l'avenir de ces plantes et comment augmenter leurs surfaces et usages.

- Une filière semence régionale dynamique qui soutient la production de soja
La production de semences peut être un élément clé d'une filière et de son développement.

Surface régionale en semence de soja : 19 % des surfaces nationales en 2017



Source : GNIS

MENACES

Sur les marchés

- Un marché et des cours mondialisés qui peuvent fluctuer fortement et rapidement.

- Emergence d'autres matières comme source de protéines végétales, concurrence des tourteaux de colzas et tournesols.

- Forte concurrence des autres pays producteurs

Les principaux producteurs de soja dans le monde

2017	Quantités produites (millions de tonnes)
Etats-Unis	117
Brésil	114
Argentine	55
Chine	12
Inde	11
Union Européenne	1
dont France	0,4

Source : Terres Univia - Chiffres clés : oléagineux et plantes riches en protéines 2017